

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

R-4011-2017

HYDRO-QUÉBEC
Dans ses activités de distribution

Demanderesse

et

ACEF de Québec

Intéressée

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2018-2019

AMENDEMENT AU TEXTE DE L'ARGUMENTATION

Amendement à la recommandation de l'ACEF de Québec, page 14
Suite au paragraphe 80.

Remplacer la recommandation initiale par :

Dans le cas où la Régie accepte la proposition du Distributeur d'introduire le tarif de relance industrielle, nous recommandons respectueusement qu'elle lui demande de faire un suivi dans les prochains dossiers tarifaires en faisant une comparaison chiffrée et détaillée des coûts et des revenus pour démontrer que l'introduction de ce tarif serait au bénéfice de la clientèle du Distributeur tel que soutenu par ce dernier.

Denis Falardeau
ACEF de Québec